

Décision

Générale

colonial

Décision n° 905 du 6 septembre 1948 :

n° 905

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 septembre 1948

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1948

Date du numéro

30 septembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés à la sûreté générale en remplacement numérique de M. Randrianjafimiadana (Joseph) et Samood Farah, les nommés : Mohamed Mokbel Saleh Zeghir, en qualité de commis de bureau de 103 échelon à compter du 12 août 1948 : Assamo Mohamed en qualité d'agent de la sûreté de 6e échelon à compter du 1er août 1948.

Signé : LIURETTE.